

ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

UN COUP DE POUCE À VOTRE PROJET !



Vous souhaitez devenir propriétaire ?

Construire votre logement ?

Ou acheter dans l'ancien ?

➔ La Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent
vous accompagne financièrement.

**Renseignez-vous
au 03 27 71 37 42**



Vous avez le projet d'acheter votre premier logement dans l'une des 20 communes du territoire. Vous êtes peut-être éligible au dispositif d'aide à la primo-accession mis en place par la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent.



À QUI S'ADRESSE LE DISPOSITIF ?

- Aux **primo-accédants*** ayant des revenus inférieurs aux plafonds de ressources du Prêt à Taux Zéro (PTZ).

* Est considérée comme primo-accédant, toute personne n'ayant pas été propriétaire de sa résidence principale dans les 2 ans précédant l'accession.

POUR QUEL TYPE DE LOGEMENT ?

- La construction d'un logement neuf sur **une emprise foncière inférieure ou égale à 400 m²**.
- L'acquisition d'un **logement ancien classé D, E, F ou G** au sein duquel vous vous engagez à réaliser des travaux à visée énergétique.

QUELLE AIDE FINANCIÈRE ?

Cette subvention, attribuée sur dossier, s'élève à :

- **3 000 €** pour les ménages comprenant 3 personnes.
- **4 500 €** pour ceux comprenant 4 personnes et plus.

Une aide supplémentaire de **1 000 €** peut être octroyée **si le logement se situe dans un Quartier Prioritaire Politique de la Ville.**

COMMENT PROCÉDER ?

- Vous devez **contacter bien en amont l'Espace Conseil France Rénov' de Cœur d'Ostrevent pour vous assurer de l'éligibilité de votre projet.** Si vous êtes éligible, vous devrez compléter le dossier de demande d'aide remis par le Conseiller France Rénov' lors de votre entretien.



Espace France Rénov' de Cœur d'Ostrevent

03 27 71 37 42

info-energie@cc-coeurdostrevent.fr